

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/ARE/33

17 mai 2010

(10-2723)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre de l'Accord adressant la notification: ÉMIRATS ARABES UNIS Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats). Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: P.O. Box 2166 Abou Dhabi Émirats arabes unis Téléphone: (+971) 2 671 0888 Télécopie: (+971) 2 671 0999 Courrier électronique: esma@esma.ae Site Web: http://www.esma.ae/
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Céréales, légumineuses et produits dérivés *Y compris semences, grains, farines, produits de boulangerie, etc. (ICS 67.060).
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>UAE and GCC draft technical regulation for cake mixes</i> (Projet de règlement technique des Émirats arabes unis et du CCG relatif aux préparations pour gâteaux). 5 pages, en anglais
6. Teneur: Le projet de règlement technique notifié porte sur les préparations pour gâteaux et couvre les points suivants: définition du produit, exigences en matière de qualité, échantillonnage, méthodes d'essai, transport et stockage et étiquetage.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Changement du statut de la norme qui, de règlement technique volontaire, devient un règlement technique obligatoire à des fins de protection de la santé des consommateurs.
8. Documents pertinents: -

9.	Date projetée pour l'adoption: Date projetée pour l'entrée en vigueur: } À déterminer
10.	Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology – ESMA</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats) <i>UAE TBT Enquiry Point</i> (Point d'information OTC des Émirats arabes unis) Téléphone: (+971) 2 676 7148 Télécopieur: (+971) 2 671 5999 Courrier électronique: uaetbt@esma.ae Site Web: http://www.esma.ae/